



LA MEMOIRE VIVE DES COMMUNAUTES JUIVES DU MONDE SEFARADE, MEDITERRANEEN ET ORIENTAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Le 15 septembre 2020 à 17 h, à la maison des associations du troisième arrondissement de Paris, 5 rue Perrée, 75003 Paris, s'est tenue l'assemblée générale de l'association de la loi de 1901 dénommée « *Amis du musée du monde séfaraïde* », en abrégé « AMUSSEF ».

L'assemblée est présidée par Hubert Lévy-Lambert, président de l'association, qui indique que l'assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant : *Rapport moral ; Rapport financier ; Rapport du commissaire aux comptes ; Modification des statuts ; Renouvellement du bureau ; Questions diverses*

Le président rappelle que la situation sanitaire a conduit à permettre la participation des membres par visioconférence. Il indique que l'assemblée a été convoquée avec le préavis d'un mois prévu par les statuts et constate qu'il résulte de la liste de présence, que 9 membres sont, présents, 28 sont représentés et 14 participent par visioconférence, soit un total de 51. sur un total de 127 ayant le droit de vote en vertu de l'article 10 des statuts. Ce nombre étant supérieur au quorum de 10% prévu au même article, le président indique que l'assemblée peut délibérer régulièrement et rappelle qu'en première lecture les résolutions de modification des statuts doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés ou participant par visioconférence. Il donne alors lecture du rapport moral et du rapport financier qui porte sur le premier exercice de l'association d'une durée de 13 mois.

Il est ensuite donné lecture des grandes lignes du rapport du commissaire aux comptes.

Le président explique ensuite la motivation de cette première modification des statuts afin de permettre à plus de membres de s'impliquer et répartir les tâches avec des vice-présidents et un secrétariat général. Les statuts seront élargis encore pour mettre en place un conseil d'administration, et permettre à chaque composante du monde séfaraïde d'y être représentée, ce travail de nouveaux statuts et de consultation sera animé par David Ankri et Didier Nebot qui présenteront à une prochaine AG mixte AGE un projet de statuts en début décembre prochain.

Le président passe ensuite la parole à chacun des membres du bureau qui se présentent aux suffrages de l'assemblée :

Serge Dahan, président du Bnai Brith européen -BBE, Président de Morial et trésorier du Crif, souhaite s'impliquer pour la mémoire du monde séfaraïde en général. Il accepte la mission de vice-président, il s'attachera à positionner cette association en harmonie avec les institutions et les autres organismes ;

Didier Nebot, est président d'honneur de Morial et écrivain de romans historiques du monde séfaraïde, il va se consacrer aux nouveaux statuts et à élargir le panel d'experts et de conseils, il a aussi en vue d'autres sites pour la réalisation du projet de musée de l'association.

Muriel Touaty est ex directrice du Technion France, elle a rejoint le groupe Onepoint en tant que vp innovation et formation, elle a accepté d'être candidate VP communication et techniques numériques,

Robert Sitbon, est chef d'entreprise en services web et designer, il a une connaissance des techniques du web et du numérique et des références dans le secteur des musées, il a accepté d'être le webmaster de l'association,

David Ankri, a été impliqué au BBF, il est créateur d'entreprises innovantes, et a mis en place un comité de pilotage de personnalités et d'experts tant du monde séfaraïde que des technologies numériques et propose de coordonner les actions opérationnelles (expositions, portail de musée numérique, ...), ceci avec un secrétariat général réunissant des bénévoles de toutes les sensibilités afin de faire reconnaître l'association, et développer des partenariats, et du sponsoring

Après discussion, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions.

Première résolution : comptes 2018-19

L'assemblée générale, ayant entendu le rapport du président et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018-19, approuve le rapport moral et le rapport financier.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution : modification de l'article 8 des statuts

L'assemblée générale, ayant entendu le rapport du président, décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

Ancienne rédaction

L'Association est dirigée par un bureau comprenant un président, un vice-président, un trésorier, un webmestre et un secrétaire. Les membres du bureau sont élus par l'assemblée générale pour 4 ans renouvelables.

Le président a tout pouvoir pour agir au nom de l'association dans la limite de son objet, sous réserve de ce qui est du ressort de l'assemblée générale. Toutefois, les acquisitions de plus de 500 € doivent être approuvées par le comité d'achat mentionné à l'article 12 et les emprunts doivent être approuvés par le bureau statuant à la majorité simple.

Le premier bureau est ainsi constitué : président : Hubert Lévy-Lambert ; vice-président : Jean-Louis Charbit ; trésorier : Bernard Bensaïd ; webmestre : Hervé Kabla ; secrétaire : Clara Jeangros

Par exception aux dispositions du premier alinéa du présent article, leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Nouvelle rédaction

L'Association est dirigée par un bureau comprenant un président, un à trois vice-présidents, un trésorier, un webmestre et un secrétaire général. Les membres du bureau sont élus par l'assemblée générale pour 4 ans renouvelables. Les anciens présidents peuvent être nommés président d'honneur.

Le président a tout pouvoir pour agir au nom de l'association dans la limite de son objet, sous réserve de ce qui est du ressort de l'assemblée générale. Toutefois, les acquisitions de plus de 500 € doivent être approuvées par le comité d'achat mentionné à l'article 12 et les emprunts doivent être approuvés par le bureau statuant à la majorité simple.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution : renouvellement du bureau

L'assemblée générale nomme les personnes ci-après pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2023, en remplacement du bureau nommé par l'assemblée générale du 26 novembre 2018 : président : Hubert Lévy-Lambert ; vice-présidents : Serge Dahan, Didier Nebot, Muriel Touaty ; trésorier : André Ouazana ; webmestre : Robert Sitbon ; secrétaire général : David Ankri.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant terminé, l'assemblée a été clôturée à 18 h 15 et il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par le président et un membre du bureau.

Fait à Paris le 15 septembre 2020,

Le secrétaire général : David Ankri

Le président : Hubert Lévy-Lambert

